

CONCEPT DE PROTECTION POUR VOUS

Berne | 1^{er} juillet 2021

CHERS EXPOSANTS,

Le 23 juin 2021, le Conseil fédéral a décidé que les événements rassemblant plus de 1 000 personnes seraient autorisés à compter du 1^{er} juillet 2021 avec l'accord préalable des autorités cantonales compétentes. L'autorisation sera accordée:

- Pour peu que la situation épidémiologique dans le canton de Berne permette la tenue de l'événement
- Pour peu que, au moment de l'événement, le canton dispose des capacités nécessaires dans les domaines suivants:
 - L'identification et l'information nécessaires des personnes potentiellement infectées
 - Les capacités dans les services de soins
- Si l'organisateur propose un concept de protection qui repose sur une analyse des risques liés à une grande manifestation et qui prévoit des mesures de protection adaptées.

Partenaire responsable, le GROUPE BERNEXPO veille au respect des directives applicables pour l'obtention de l'autorisation de l'événement. La sécurité et la santé de tous les participants – des exposants comme des visiteurs et des collaborateurs – sont centrales pour nous et il nous tient à cœur de trouver ensemble la meilleure solution possible. Vous trouverez ci-après une vue d'ensemble des mesures obligatoires et recommandées. Les exposants étrangers et les visiteurs sont invités à se conformer aux conditions d'entrée actuellement en vigueur de l'OFSP (www.bag.admin.ch) et du DFAE (www.eda.admin.ch).

OFFRES COVID-19 POUR VOUS:


- Soutien, conseil et accompagnement complets dès que vous le souhaitez

NOS GARANTIES POUR VOUS:

- Accès réservé aux personnes testées, guéries ou vaccinées de plus de 16 ans, uniquement sur présentation du certificat Covid (les personnes de moins de 16 ans ne sont pas sujettes à cette obligation)
- Un concept de protection conforme aux dispositions actuelles de l'OFSP et du canton de Berne
- Marquages au sol lorsque cela est pertinent et utile afin de garantir le respect de la distance minimale (priorité aux flux de visiteurs justement à l'entrée et à la sortie)
- Fréquence de nettoyage élevée dans toutes les zones de rencontre
- Suffisamment de possibilités de se désinfecter et de se laver les mains
- Aération des halles avec 100 % d'air frais
- Offres de restauration conformes aux directives de l'OFSP ou du canton de Berne



Nous sommes très impatients de contribuer avec vous au succès du salon!

Meilleures salutations,
L'équipe BERNEXPO AG


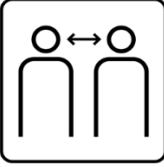





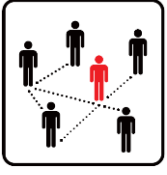
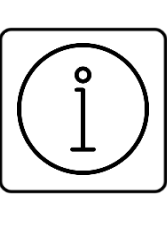
**VUE D'ENSEMBLE DU
CONCEPT DE
PROTECTION**

CONCEPT DE MESURES AVANT LE SALON

Symbole	Mesures	Obligation ou recommandation
	<p>Hygiène des mains sur les stands: Tous les exposants s'assurent de mettre à disposition suffisamment de stations d'hygiène sur l'espace d'exposition. Cette mesure permettra aux visiteurs et aux collaborateurs de se désinfecter ou de se laver les mains régulièrement.</p>	OBLIGATION
	<p>Nettoyage des surfaces: Les exposants nettoient et désinfectent régulièrement avec des produits adaptés toutes les surfaces touchées par les visiteurs. Il s'agit entre autres des surfaces très sollicitées (mobilier, tables, comptoirs, objets plastifiés, écrans tactiles) et des objets d'exposition. Nous recommandons du mobilier avec des surfaces aussi lisses et simples à nettoyer que possible.</p>	RECOMMANDATION
	<p>Remise de documents et d'échantillons de dégustation: Les exposants limitent la distribution d'informations au format papier (prospectus, dépliants, etc.) et évitent leur réutilisation. Les échantillons de dégustation ne doivent être préparés et remis que par le personnel du salon.</p>	RECOMMANDATION
	<p>Éviter les écrans tactiles: Dans la mesure du possible, les exposants évitent l'utilisation d'écrans tactiles. S'ils sont absolument indispensables, ils sont exclusivement utilisés par le personnel du stand.</p>	RECOMMANDATION
	<p>Port du masque obligatoire: Pendant le montage et le démontage, le masque est obligatoire dans les espaces clos de BERNEXPO. Il est indispensable de garantir que la disponibilité de masques personnels à tout moment. À cet effet, des distributeurs de masques mis à disposition aux accès du site afin de pouvoir acheter des masques si nécessaire.</p>	OBLIGATION
	<p>Clé de surface et distance minimale sur le stand d'exposition: Les exposants conçoivent la surface d'exposition conformément à la clé de surface (densité) de 4 m²/personne. Les activités et interactions n'ont lieu que si une distance minimale de 1,5 m peut être respectée.</p>	RECOMMANDATION
	<p>Obligation d'information: Les exposants informent le personnel du salon des directives obligatoires en vigueur pendant la phase de montage, de déroulement et de démontage.</p>	OBLIGATION
	<p>Protection des personnes vulnérables: Il est de la responsabilité des exposants que les collaborateurs ou prestataires faisant partie du groupe à risque selon la définition de l'OFSP ou présentant des symptômes de COVID-19, ne participent pas à la manifestation et au salon.</p>	OBLIGATION

MESURES PENDANT LE SALON

Symbole	Mesures	Obligation ou recommandation
	<p>Règlementation d'accès générale: L'accès au salon est limité aux personnes de 16 ans et plus et correspondant aux critères suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Vaccin: accès jusqu'à 12 mois à compter de la vaccination complète • Guérison: personnes qui apportent la preuve qu'elles ont contracté le Sars-CoV-2 mais qu'elles sont désormais considérées guéries; jusqu'à six mois à compter du 11^e jour après la confirmation de la contamination • Test: personnes qui peuvent justifier d'un résultat négatif à l'un des tests COVID-19 suivants: <ul style="list-style-type: none"> ○ Test PCR 72 heures valable à partir de la date de prélèvement de l'échantillon ○ Test antigène rapide 48 heures valable à partir de la date de prélèvement de l'échantillon <p>Vous trouverez ici des informations détaillées sur le certificat Covid.</p>	OBLIGATION
	<p>Respecter les distances: Tous les exposants s'assurent du respect de la distance minimale de 1,5 m entre les personnes conformément aux directives actuelles de l'OFSP.</p>	RECOMMANDATION
	<p>Port du masque obligatoire:</p> <p><u>Espaces événementiels intérieurs et extérieurs:</u> le port du masque n'est pas systématiquement obligatoire. Nous recommandons le port du masque lorsque la distance de 1,5 m entre les personnes ne peut pas être respectée.</p> <p>Port du masque obligatoire:</p> <p><u>Aires en plein air accessibles au public:</u> dans la mesure où la distance de 1,5 m ne peut être garantie, le port du masque est obligatoire.</p>	RECOMMANDATION
	<p>Hygiène des mains: Tous les exposants se nettoient régulièrement les mains.</p> <p>Nettoyage des surfaces: Les exposants nettoient les surfaces et les objets après utilisation en fonction des besoins et régulièrement, en particulier si ceux-ci ont été touchés par plusieurs personnes.</p>	OBLIGATION
	<p>Pas de poignées de main: Le personnel du salon et les prestataires renoncent aux poignées de main et à toute sorte de contact physique.</p>	RECOMMANDATION

	<p>Suspicion de COVID-19 sur le stand:</p> <p>Il revient aux exposants de renvoyer immédiatement chez eux avec un masque le personnel du salon et les prestataires présentant des symptômes de COVID-19 et d'en informer l'organisateur. Les exposants demanderont aux cas suspects de suivre les directives de l'OFSP.</p>	<p>OBLIGATION</p>
	<p>Restauration et service traiteur sur le stand:</p> <p>Actuellement, la consommation de plats et de boissons lors de manifestations de grande taille et de salons professionnels et publics n'est soumise à aucune restriction, dans la mesure où l'accès avec certificat Covid est assuré.</p>	<p>INFORMATION</p>

CONDITIONS-CADRES DE L'OFSP EN VIGUEUR AU 26 juin 2021 (sous réserve de potentielles modifications)

Recommandation Distance minimale/distanciation: 1,5 m

Recommandation densité de personnes: 4 m² par personne

BASES JURIDIQUES

Ordonnance COVID-19 3 et ses annexes

Liens de base:

- www.bag.admin.ch
- <https://www.besondere-lage.sites.be.ch/de/start/massnahmen/veranstaltungen-betriebe.html>

Notice manifestations de grande taille canton de Berne:

- <https://www.gef.be.ch/gef/de/index/Corona/Corona/grossveranstaltungen.html>

Certificat Covid:

- www.bag.admin.ch/bag/de/home/krankheiten/ausbrueche-epidemien-pandemien/aktuelle-ausbrueche-epidemien/novel-cov/covid-zertifikat.html